FICHE 1 - PROTOCOLE D'ACCOMPAGNEMENT D'UN ELEVE A BESOIN EDUCATIF PARTICULIER (1er degré)

NIVEAU 1 Enseignant et équipe élargie

Repérage précoce et premières adaptations

Mobilisation des acteurs et croisement des regards

Actions des enseignants

OBSERVER

- **Recueillir des informations**
  - Observations de l'élève
  - Eclairage par un ou des tiers pour objectiver l'observation (collègue, directeur, RASED, AVS, ATSEM...).

ANALYSER

- **Informer et analyser les besoins en équipe pédagogique.**

CONSTRUIRE

- **Enrichir et diversifier ses gestes professionnels** *(FICHE 3)*
- **Elaborer le projet d'accompagnement PPRE, PAP ou PPS.**
- **Choisir et mettre à l'essai des adaptations pédagogiques** (FICHE 4 + *FICHE 5 + site internet ASH 67)*

EVALUER

- **Evaluer le projet d'accompagnement.**

Actions de l'équipe élargie

Dans le cadre d'une équipe éducative ou d'une ESS

- **Mobiliser parents et partenaires (FICHE 6)** dans le but de :
  - Circonstancier et évaluer la nature des difficultés persistantes.
  - Identifier les actions complémentaires à mettre en œuvre (bilans, prises en charge…).
  - Articuler les prises en charge.
  - Définir de nouveaux objectifs d'accompagnement et les réponses adéquates.
  - Fixer une échéance d'évaluation du projet d'accompagnement.
- **Garder trace des décisions :**
  - Débuter un suivi de dossier *(renseigner la fiche de suivi élève à besoin particulier).*
  - Rédiger le compte-rendu d'équipe éducative ou GEVA-sco.
  - Formaliser le document d'accompagnement (PPRE, PAP ou PPS).
- **Evaluer le projet d'accompagnement.**

Si les réponses apportées ne sont pas suffisantes, renseigner *la fiche de suivi d'un élève à besoins particuliers* (FICHE 2) et contacter l'IEN (cf. Niveau 2)

NIVEAU 2 Equipe de circonscription

Sollicitation de l'équipe de circonscription

Accompagnement de la situation par la circonscription

Après constat de difficultés persistantes, de réponses pédagogiques non opérantes et/ou de coopération difficile de la famille…

- Prise de contact avec l'équipe de circonscription.
- Transmission de *la fiche de suivi d'un élève à besoins particuliers*
- Appréciation de la situation par l'IEN.

Réflexion de l'équipe de la circonscription

- Analyse de la situation et recherche de leviers, propositions, accompagnement.
- Recueil d'informations complémentaires auprès de partenaires (RASED, pôle ressources, ERH, médecin scolaire, services sociaux, médico-sociaux et de santé…)
- Accompagnement de l'équipe enseignante dans la mise en œuvre du nouveau projet formalisé.

NIVEAU 3 DSDEN Cellule départementale

Aide à l'accompagnement de la situation

En cas de difficultés persistantes, l'IEN se met en contact avec l'IEN-ASH.

1. Sollicitation de l'IEN-ASH par la circonscription
   Transmission par l'IEN de circonscription de la fiche de suivi de la situation complexe.
   Transmission d'une note de situation par l'IEN de circonscription au Directeur Académique
2. Activation de la cellule départementale
   Analyse de la situation par les chargées de mission départementales, et/ou la psychologue départementale, la cellule de prévention, l'assistante sociale…
   Définition d'un plan d'actions
3. Activation d'une cellule de gestion des situations complexes.

   Retour des propositions à l'IEN de circonscription.